

## Collège Rochdale

Et un troisième:

Tous les niveaux de gouvernement ont déploré et condamné cet abcès purulent... Est-il impossible qu'une autorité quelconque le crève et le vide, et donne à cette institution un rôle constructif?

D'éminents personnages se sont joints à ces citoyens en exprimant les mêmes convictions. Le chef de l'opposition pour l'Ontario, Robert Nixon, l'échevin George Ben et l'ancien échevin exécutif Tony O'Donahue sont au nombre des principaux libéraux de Toronto à avoir demandé un changement. Ce n'est pas une question politique, mais un défi lancé à la conscience de tout citoyen digne de ce nom.

Bien sûr, le plus grand défi est celui de remédier à la situation. Depuis 1969, année où l'on a initialement signalé l'arriéré dans l'hypothèque du collège Rochdale, des porte-parole du gouvernement promettent d'intervenir. J'admets que, depuis 1971, ils soutiennent à juste titre s'être efforcés d'obtenir qu'on intervienne. A plusieurs reprises leurs tentatives ont été stoppées par des décisions judiciaires. C'est une des raisons de mes inquiétudes. Le gouvernement sera-t-il à nouveau stoppé dans sa procédure judiciaire? Se heurtera-t-il à un obstacle? L'étrange, c'est que le collège Rochdale a des possibilités de survie supérieures à celles d'un chat avec ses neuf vies.

En 1970, le ministre chargé du logement à l'époque, soumis aux critiques et aux commentaires qui nous sont devenus familiers au sujet de Rochdale, annonça à la presse qu'il statuerait prochainement sur son sort. On a fait tant d'allusions au sort de Rochdale et Ottawa a annoncé tant de fois sa disparition prochaine que le *Telegram* de Toronto en est arrivé à croire à une intervention imminente.

En 1971, ce journal a publié un éditorial intitulé «Adieu Rochdale». Depuis, le *Telegram* de Toronto a disparu, mais Rochdale est encore là. Il y a toute une différence entre dire que Rochdale va partir et rapporter qu'il est disparu. Il y a eu toutes sortes de promesses, d'annonces et d'assurances, mais nous dirions au gouvernement: si vous êtes prêt et déterminé à mettre ces menaces à exécution, nous vous appuierons. Nous voulons de l'action. Nous sommes prêts à vous appuyer dans toutes les mesures qui s'imposent, par voie législative ou autres, pour réaliser l'objectif que nous désirons tous. Mais passons des paroles aux actes. Nous avons eu assez de promesses, il faut maintenant agir.

Il y a à peine quelques années, un syndic avait été nommé au nom de tous les créanciers du collège Rochdale. Il a été dit récemment qu'on commençait à exercer un certain contrôle. Par exemple, les gardes de sécurité de Rochdale ont été remplacés par ceux d'une agence de protection privée et nous comprenons pourquoi il a été nécessaire d'agir ainsi. Pendant assez longtemps, le syndic ne pouvait percevoir les loyers. Il ne pouvait signifier aucun avis d'éviction. Il devait les envoyer par le courrier tellement il avait peur de se faire harceler en traversant l'immeuble. On comprend que, vu la grande résistance qu'on a opposée à l'autorité normalement constituée, beaucoup craignent que les objectifs de la SCHL, les objectifs du gouvernement, puissent être de nouveau déjoués. Il est possible, par exemple, que l'appel lancé au nom du collège puisse être maintenu et que les tentatives de forclusion de la SCHL ne donnent pas de résultats.

Nous devrions donc nous inquiéter de la possibilité d'un tel échec ou peut-être de celle que le gouvernement se laisse persuader de conclure un nouvel arrangement avec ceux qui ont commandité Rochdale par le passé—et ils semblent en avoir profité tous les ans. Elle offre à la Chambre l'occasion de dire au gouvernement qu'il doit

[M. Stackhouse.]

agir par voie législative ou par d'autres moyens. Elle offre au gouvernement l'occasion d'obtenir l'appui de la Chambre en prenant les mesures qui pourraient se révéler nécessaires.

Le gouvernement peut dire qu'il n'a pas le choix si sa tentative de saisie échoue. Nous pressons le ministre et ses collègues du gouvernement de chercher une autre voie par la loi ou par d'autres moyens. Le ministre a dit à quelques occasions qu'il avait fait tout ce que permet la loi, et je suis d'accord, dans une certaine mesure. Mais c'est inacceptable lorsqu'on compare ces efforts avec ceux qu'a déployés le gouvernement dans d'autres circonstances où il a fait preuve de détermination.

En 1963, le gouvernement a été défié par l'Union internationale des marins. Il s'est ensuivi que le gouvernement a adopté une loi pour mettre les syndicats de marins en tutelle. Lorsqu'on a présenté le bill, certains députés ont dit que le Parlement n'avait aucun pouvoir constitutionnel pour l'adopter. Mais le Parlement l'a adopté. Certains ont dit que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ne conférerait au gouvernement aucun pouvoir pour mettre en tutelle les biens des syndicats puisque les droits de propriété relèvent des provinces. Le pouvoir des syndicats n'aurait été maintenu. Nous voyons donc, d'après cet exemple et d'autres faits, que lorsque le gouvernement le veut, il trouve toujours le moyen de légiférer. Cette affirmation était vraie à l'époque et le demeure. Le fait que le gouvernement est déterminé à maintenir la Ligue mondiale de football hors du Canada, même s'il faut adopter une loi en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le démontre. D'une manière ou de l'autre, le gouvernement est prêt à dire au Parlement qu'une mesure de ce genre est nécessaire pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada. C'est peut-être vrai...

**L'Orateur suppléant (M. Laniel):** Je m'excuse de devoir interrompre le député, mais le temps qui lui était accordé est terminé. La Chambre lui laisserait-elle quelques minutes pour terminer ses observations?

**Des voix:** D'accord.

**M. Stackhouse:** Je remercie la Chambre de sa courtoisie et je n'abuserai pas de sa bonne volonté. Je voulais dire que si le gouvernement pense vraiment qu'il est nécessaire d'agir, il peut trouver le moyen de le faire. Le gouvernement prétend qu'il est nécessaire d'agir, à l'égard de la Ligue mondiale de football, pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada. Si l'on peut le prendre au sérieux sur ce rapport, comment pourrait-on ajouter foi à ses déclarations lorsqu'il prétend ne pas avoir le pouvoir nécessaire pour régler la situation à Rochdale?

**Une voix:** Il bluffe aussi sur l'autre point.

**M. Stackhouse:** Existe-t-il un loi pour Toronto et une autre pour Rochdale? Ce que dit le député peut être vrai dans le cas du football. Nous verrons si ce l'est dans celui de Rochdale. De toute façon, on peut comprendre pourquoi l'éditorialiste du *Globe and Mail* posait cette question: «Qui a-t-il donc dans Rochdale qui rend les politiciens impuisants?» Ce n'est pas un mot que j'aurais employé moi-même, mais c'est celui qu'utilise l'auteur de l'éditorial. Il soulève une question qui devrait nous inquiéter tous. Nous devrions appuyer toute action que le gouvernement jugera nécessaire de prendre. Nous devrions lui dire que cette responsabilité lui incombe et que nous nous attendons à ce qu'il corrige l'erreur qui a été commise.